

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 043/2024 : FINANCES
Réhabilitation-extension de la salle des fêtes – Mise en œuvre
d'une pompe à chaleur géothermique
Demande de subvention – Fonds chaleur – SYDER

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, lorsque les crédits afférents aux opérations concernées sont inscrits au budget,

VU le dispositif « Contrat Chaleur Renouvelable » financé par l'ADEME, qui a délégué au SYDER une enveloppe de subventions afin d'accompagner les projets de chaleur renouvelable sur le territoire rhodanien,

VU l'éligibilité au dispositif susmentionné des travaux de mise en œuvre d'une pompe à chaleur géothermique dans le cadre de l'opération de réhabilitation-extension de la salle des fêtes inscrite au budget 2024,

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 112 000,00 € HT et que le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses en € HT		Financement en €	
Travaux de mise en œuvre d'une pompe à chaleur géothermique :		Commune – Autofinancement	92 500,00
Chauffage	66 154,00	SYDER – CCR	19 500,00
Sondes et forages géothermiques	45 846,00		
TOTAL	112 000,00	TOTAL	112 000,00

DÉCIDE

D'APPROUVER la réalisation des travaux pour la mise en œuvre d'une pompe à chaleur géothermique dans le cadre de la réhabilitation-extension de la salle des fêtes.

D'ARRÊTER leurs modalités de financement telles que mentionnées ci-dessus.

DE SOLLICITER une aide financière d'un montant de 19 500,00 € auprès du SYDER, au titre du Contrat Chaleur Renouvelable, pour la réalisation de ces travaux.

Grézieu-la-Varenne, le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

